

Comptes sociaux

Bilan de la société mère Aux 31 décembre 2005, 2004 et 2003

ACTIF			
(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Actif immobilisé			
Immobilisations financières ⁽¹⁾	7 849,5	7 903,9	5 806,3
Dépréciations	(21,9)	(38,4)	(158,5)
	7 827,6	7 865,5	5 647,8
Autres immobilisations	19,8	19,7	14,5
Dépréciations et amortissements	(13,1)	(12,5)	(10,7)
	6,7	7,2	3,8
Total de l'actif immobilisé	7 834,3	7 872,7	5 651,6
Actif circulant			
Créances ^{(2) (3)}	313,9	198,7	180,8
Valeurs mobilières de placement	64,3	345,8	372,7
Disponibilités	714,7	732,0	2 754,4
Total de l'actif circulant	1 092,9	1 276,5	3 307,9
Total de l'actif	8 927,2	9 149,2	8 959,5
<i>⁽¹⁾ Dont à moins d'un an :</i>	<i>13,8</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>
<i>⁽²⁾ Dont à plus d'un an :</i>	<i>15,9</i>		<i>82,2</i>
<i>⁽³⁾ Dont concernant les entreprises liées :</i>	<i>181,5</i>	<i>29,5</i>	<i>63,6</i>
PASSIF			
(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Capitaux propres			
Capital	481,8	489,7	489,6
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 635,7	1 789,6	1 788,3
Réserves et report à nouveau	2 267,5	2 014,2	821,1
Résultat de l'exercice	506,8	559,5	1 476,6
Total des capitaux propres	4 891,8	4 853,0	4 575,6
Provisions	80,5	144,1	139,8
Dettes			
Dettes financières ⁽¹⁾	3 718,9	3 971,5	3 863,7
Autres dettes ^{(2) (3)}	236,0	180,6	380,4
	3 954,9	4 152,1	4 244,1
Total du passif	8 927,2	9 149,2	8 959,5
<i>⁽¹⁾ Dont à plus d'un an :</i>	<i>3 478,7</i>	<i>3 303,7</i>	<i>2 468,9</i>
<i>⁽²⁾ Dont à plus d'un an :</i>	<i>3,8</i>	<i>1,3</i>	<i>1,6</i>
<i>⁽³⁾ Dont concernant les entreprises liées :</i>	<i>44,3</i>	<i>49,2</i>	<i>51,2</i>

Compte de résultat et tableau des flux de trésorerie de la société mère

Pour les exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Produits d'exploitation	50,2	42,4	37,3
Charges d'exploitation	(64,1)	(64,0)	(56,1)
Résultat d'exploitation	(13,9)	(21,6)	(18,8)
Résultat financier	348,1	428,5	606,7
Résultat courant avant impôt	334,2	406,9	587,9
Résultat exceptionnel	37,3	70,7	964,0
Impôt et participation des salariés	135,3	81,9	(75,3)
Résultat net de l'exercice	506,8	559,5	1 476,6

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation	186,3	354,0	740,6
(Acquisitions) / Cessions d'immobilisations opérationnelles	2,0	(3,4)	9,5
Variation nette des prêts à long et moyen terme	-	-	-
Variation des immobilisations financières	(27,4)	(2 096,6)	2 068,8
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement	(25,4)	(2 100,0)	2 078,3
Variations nettes des dettes financières	(161,0)	(20,8)	(3 234,2)
Augmentations de capital	0,6	1,4	0,4
Exit Tax	-	(5,0)	-
Dividendes versés par PPR	(299,3)	(278,9)	(266,6)
Variation de trésorerie issue des opérations de financement	(459,7)	(303,3)	(3 500,4)
Variation de la trésorerie débitrice	(298,8)	(2 049,3)	(681,5)
Trésorerie débitrice à l'ouverture de l'exercice	1 077,8	3 127,1	3 808,6
Trésorerie débitrice à la clôture de l'exercice	779,0	1 077,8	3 127,1

Variation des capitaux propres de la société mère

(en millions d'euros) (avant affectation du résultat)	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion, etc.	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Au 31 décembre 2003	122 406 980	489,6	1 788,3	821,1	1 476,6	4 575,6
Affectation résultat 2003				1 476,6	(1 476,6)	
Dividendes versés				(278,9)		(278,9)
Levée de stock-options	27 500	0,1	1,3			1,4
Variations des provisions réglementées				0,4		0,4
Exit Tax				(5,0)		(5,0)
Résultat 2004					559,5	559,5
Au 31 décembre 2004	122 434 480	489,7	1 789,6	2 014,2	559,5	4 853,0
Affectation résultat 2004				559,5	(559,5)	
Dividendes versés				(299,3)		(299,3)
Annulation 2 000 000 titres	(2 000 000)	(8,0)	(154,5)			(162,5)
Levée de stock-options	13 750	0,1	0,5			0,6
Variations des provisions réglementées			0,2			0,2
Provision pour indemnités fin de carrière ⁽¹⁾				(7,0)		(7,0)
Résultat 2005					506,8	506,8
Au 31 décembre 2005	120 448 230	481,8	1 635,8	2 267,4	506,8	4 891,8

⁽¹⁾ En date du 22 juillet 2004, le CNC a autorisé les sociétés françaises à transférer en capitaux propres leurs écarts actuariels non amortis relatifs aux indemnités de fin de carrière. Ce traitement dérogatoire appliqué aux écarts actuariels existant au 1^{er} janvier 2005 permet de résorber la différence entre la provision comptable IFRS et la provision précédemment enregistrée dans les comptes sociaux.

Annexe comptable

1. Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice, PPR :

- a annulé le 30 mars 2005, 2 000 000 actions pour un montant global de 162 460 000 d'euros ; le capital a ainsi diminué de 8 000 000 d'euros et le solde 154 460 000 d'euros a été imputé sur le poste « Prime de fusion » ;
- a mis en place en mars 2005 un crédit syndiqué revolving de 2 750 millions d'euros afin de refinancer le crédit revolving syndiqué de 2 500 millions d'euros mis en place en octobre 2002 et le crédit revolving syndiqué de 715 millions d'euros mis en place en mai 2004. Ce nouveau crédit d'une maturité de cinq ans est assorti de deux possibilités d'extension de la maturité d'un an, au terme de la première et de la seconde année ;
- a émis le 29 juin 2005, un emprunt obligataire de 300 millions d'euros (300 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale) à échéance du 29 janvier 2013 portant coupon à 4 %. Cette opération a été mise en place dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term Note).

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n° 99.03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général et aux nouvelles règles comptables relatives aux actifs CRC n° 2002-10 modifié par le règlement CRC n° 2003-07 et règlement CRC n° 2004-06. L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005.

La société a, en outre, saisi l'opportunité de l'application aux comptes consolidés des normes comptables internationales (IFRS) pour harmoniser les méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ses comptes sociaux avec les méthodes retenues par les normes

internationales dès lors qu'un tel changement est compatible avec la réglementation française applicable aux comptes sociaux : tel est en particulier le cas des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des engagements sociaux, ainsi que du mode de présentation des intérêts courus non échus sur les dettes financières.

L'effet de la première application de la méthode préférentielle sur la comptabilisation des engagements sociaux a été comptabilisé dans le poste « Report à nouveau » au 1^{er} janvier 2005 conformément à la recommandation 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité en date du 1^{er} avril 2003 et au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 22 juillet 2004 relatif aux engagements de retraites et avantages similaires. L'effet au 1^{er} janvier 2005 relevant de ce changement de méthode s'est élevé à 7 millions d'euros.

2.1. Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres classés en « Titres de participation » sont ceux dont la possession est estimée utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires mais pour certains titres après réévaluation légale de 1976.

À la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est comparée à la valeur d'utilité pour l'entreprise déterminée par rapport à la valeur économique estimée de la filiale et en considération des motifs sur lesquels reposait la transaction d'origine. Cette valeur d'utilité est notamment évaluée par référence à la quote-part de capitaux propres consolidés ou réévalués de la société détenue.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute une dépréciation est constituée.

Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont ceux que l'entreprise a l'intention ou l'obligation de conserver durablement mais dont la détention n'est pas jugée nécessaire à son activité.

La valeur brute est égale au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée en fonction de la valeur d'utilité de ces titres pour la société.

Les actions propres rachetées par PPR et non explicitement affectées dès l'origine aux salariés, sont classées en autres titres immobilisés.

À la fin de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

Une dépréciation est constituée si ce cours est inférieur à la valeur comptable.

2.2. Valeurs mobilières de placement et titres de créances négociables

Actions propres

Les actions propres rachetées par PPR sont inscrites en valeurs mobilières de placement à l'actif du bilan lorsque ces titres sont, dès l'origine, affectés explicitement à l'attribution aux salariés.

À la fin de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

Une dépréciation est constituée si ce cours est inférieur à la valeur comptable.

Autres actions

Les actions sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est constituée si le cours à la clôture est inférieur à leur valeur comptable.

Obligations

Les obligations sont comptabilisées à leur date d'acquisition pour le montant nominal corrigé de la prime ou décote. Le montant des intérêts courus et non échus à la date d'acquisition et à la clôture de l'exercice est enregistré dans un compte de « Créances rattachées ».

À la fin de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur boursière en capital du dernier mois sans tenir compte des intérêts courus non échus.

SICAV

Les actions de SICAV sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors droit d'entrée). Elles sont estimées à la clôture de l'exercice à leur valeur liquidative. La moins-value latente éventuelle fait l'objet d'une dépréciation. La plus-value latente éventuelle n'est pas prise en compte.

Certificats de dépôts négociables

Certificats de dépôts, bons de sociétés financières. Ces titres de créances négociables sont souscrits sur le marché primaire, ou acquis sur le marché secondaire. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition sous déduction des intérêts courus à cette date lorsqu'ils sont acquis sur le marché secondaire.

Les intérêts précomptés sont inscrits en produits financiers *pro rata temporis* au titre de l'exercice.

Instruments financiers

Toutes les positions de change et de taux d'intérêt sont prises au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques minimums de contrepartie. Les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

Dans le cas où les instruments financiers ne constituent pas des couvertures de risques, les gains ou pertes résultant de l'évolution de leur valeur de marché sont inscrits au compte de résultat, sauf s'il s'agit d'opérations de gré à gré, pour lesquelles les pertes latentes font l'objet d'une provision alors que les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

2.3. Frais d'émission d'emprunts et d'augmentation de capital **Primes de remboursement d'emprunt**

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges lors de l'émission.

Les frais d'augmentation de capital, de fusion et d'apport sont prélevés sur les primes d'émission de fusion ou d'apport.

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur nominale pour les emprunts ordinaires et convertibles, et à leur valeur indexée pour les emprunts indexés.

Les primes d'émission ou de remboursement éventuelles sont portées dans la rubrique du bilan correspondant à ces emprunts et amorties en mode financier (sur la durée de vie de l'emprunt). En cas d'emprunt obligataire convertible, l'enregistrement de la prime de remboursement est étalé sur la durée de vie de l'emprunt, conformément aux méthodes préférentielles.

2.4. Avantage du personnel

Les engagements de retraite et d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en provision pour leur totalité.

3. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est constitué des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Redevances Groupe	39,9	32,4
Revenus des immeubles donnés en location	8,6	8,0
Frais de personnel	(16,1)	(15,6)
Achats et charges externes et impôts et taxes	(42,6)	(45,6)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(4,5)	(1,9)
Autres produits et charges	0,8	1,1
Total	(13,9)	(21,6)

4. Résultat financier

Le résultat financier de la société mère s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Frais financiers nets	(135,1)	(113,3)
Charges et intérêts sur endettement hors groupe	(151,7)	(147,6)
Intérêts sur comptes courants intragroupes	16,6	34,3
Produits et charges sur immobilisations financières	483,2	541,8
Dividendes reçus	483,2	541,8
Total	348,1	428,5

Dont concernant les entreprises liées :

- Intérêts sur comptes courants intragroupe	16,6	34,3
- Dividendes reçus	483,2	541,8

5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de la société mère s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Résultat sur cessions d'immobilisations opérationnelles	3,3	
Résultat sur cessions de titres de participation, dépréciation et opérations connexes	57,4	73,1
Résultat sur actif	60,7	73,1
Coûts des litiges, contentieux et restructuration	(20,9)	0,1
Autres produits / (charges) exceptionnels	(2,5)	(2,5)
Total	37,3	70,7

6. Impôt sur les bénéfices – Participation des salariés

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Impôt	(126,3)	(24,2)
Boni d'intégration fiscale	245,5	107,4
Reprise provision déficits à rendre	17,4	-
Impôt sur les bénéfices	136,6	83,2
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(1,3)	(1,3)
Total	135,3	81,9

Au terme d'une convention d'intégration fiscale prenant effet au 1^{er} janvier 1988, PPR fait son affaire de l'impôt dû par le groupe intégré et des obligations fiscales qui pèsent sur celui-ci.

Le périmètre d'intégration fiscale comprend 111 sociétés en 2005 contre 116 en 2004. La société filiale supporte une charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le groupe à raison de l'intégration sont appréhendées par PPR société mère du groupe intégré.

7. Immobilisations financières nettes

(en millions d'euros)	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres	Total
Au 31 décembre 2004	7 839,6	24,0	0,7	1,2	7 865,5
Augmentations					
Acquisitions titres GUCCI	5,5				5,5
Souscription augmentation capital MP EUROPE	5,6				5,6
Souscription augmentation capital PPR INTERACTIVE	6,4				6,4
Souscription augmentation capital SAPARDIS	1,3				1,3
Souscription augmentation capital TEAMTEL	0,3				0,3
Prêts organismes collecteurs			0,1		0,1
Diminutions					
Cession titres PPR INTERACTIVE	(29,3)				(29,3)
Cession titres TEAMTEL	(6,2)				(6,2)
Dépréciation titres MP EUROPE	(5,4)				(5,4)
Dépréciation titres PPR ASIA	(2,0)				(2,0)
Dépréciation titres PPR Luxembourg	(4,6)				(4,6)
Garantie locative				(0,3)	(0,3)
Actions propres ⁽¹⁾					
Acquisitions en voie d'annulation		11,4			11,4
Acquisitions contrat de liquidité		2,4			2,4
Dépréciation contrat de liquidité		(0,1)			(0,1)
Cessions		(51,6)			(51,6)
Reprise suite cessions		28,6			28,6
Au 31 décembre 2005	7 811,2	14,7	0,8	0,9	7 827,6

⁽¹⁾ Le montant correspondant aux actions propres est indisponible dans les réserves réglementées.

Dont concernant les entreprises liées :

- 2004	7 839,6	-	-	-	7 839,6
- 2005	7 811,2	-	-	-	7 811,2

8. Autres immobilisations

L'évolution des autres immobilisations s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Autres	Total
Valeurs brutes				
31 décembre 2004	8,3	0,5	10,8	19,6
Acquisitions	0,2		1,2	1,4
Cessions	(1,1)		(0,2)	(1,3)
Virement de poste			0,1	0,1
31 décembre 2005	7,4	0,5	11,9	19,8
Amortissements et provisions				
31 décembre 2004	(5,7)	(0,4)	(6,3)	(12,4)
Dotations	(0,5)		(1,4)	(1,9)
Cessions	0,9		0,1	1,0
Reprise dépréciation Dehodencq	0,2			0,2
31 décembre 2005	(5,1)	(0,4)	(7,6)	(13,1)
Valeurs nettes				
31 décembre 2004	2,6	0,1	4,5	7,2
31 décembre 2005	2,3	0,1	4,3	6,7

9. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Actions propres ⁽¹⁾		509,4
Dépréciation		(163,6)
Titres cotés	64,3	
Valeurs mobilières de placement	64,3	345,8
Dépôts bancaires et mouvements de fonds	0,4	46,3
Comptes courants de trésorerie débiteurs	712,6	684,3
Intérêts sur comptes courants de trésorerie débiteurs	1,7	1,4
Disponibilités	714,7	732,0
Trésorerie débitrice	779,0	1 077,8

⁽¹⁾ Le montant correspondant aux actions propres est indisponible dans les réserves réglementées.

Dont concernant les entreprises liées :

- Comptes courants de trésorerie débiteurs 714,3 685,7

10. Réserves et report à nouveau

Les réserves et report à nouveau de la société mère s'analysent, avant affectation du résultat, de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Réserve légale	49,0	49,0
Réserves réglementées	1 293,6	1 493,6
Autres réserves	240,3	45,3
Réserves	1 582,9	1 587,9
Report à nouveau	681,3	423,2
Écarts de réévaluation	0,2	0,2
Provisions réglementées	3,1	2,9
Total	2 267,5	2 014,2

11. Provisions

(en millions d'euros)	Au 01/01/2005	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/12/2005
Provisions pour litiges avec administrations	27,4		1,6	15,0	10,8
Provisions litiges avec tiers	31,9	1,7	17,7	7,5	8,4
Provisions risques filiales	60,4	0,9	43,2	6,0	12,1
Provisions IFC et assimilés ⁽¹⁾	16,8	2,3		0,3	18,8
Autres provisions	14,6	15,8			30,4
Provisions	151,1	20,7	62,5	28,8	80,5

⁽¹⁾ Le solde au 1^{er} janvier 2005 inclut l'effet du changement de méthode lié à l'application de la méthode préférentielle à hauteur de 7 millions d'euros.

12. Dettes financières

Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt	Date d'émission	Couverture	Échéance	31/12/2005	31/12/2004
Emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ⁽¹⁾	Fixe 1,50 %	08/11/2001	Swap taux variable Euribor 1 mois à hauteur de 149 M€	01/01/2007	149,2	149,2
Emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ⁽²⁾	Fixe 2,50 %	21/05/2003	-	01/01/2008	1 079,5	1 079,5
Emprunt obligataire ⁽³⁾	Fixe 5,00 %	23/07/2003	Swap taux variable Euribor 3 mois à hauteur de 500 M€	23/01/2009	750,0	750,0
Emprunt obligataire ⁽⁴⁾	Fixe 5,25 %	29/03/2004	Swap taux variable Euribor 3 mois à hauteur de 650 M€	29/03/2011	800,0	800,0
Emprunt obligataire ⁽⁵⁾	Variable Euribor 3 mois + 0,50 %	22/10/2004	-	22/10/2007	400,0	400,0
Emprunt obligataire ⁽⁶⁾	Fixe 4,00 %	29/06/2005	-	29/01/2013	300,0	-

⁽¹⁾ **Prix d'émission** : emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange (OCEANE) émis le 8 novembre 2001, pour un montant de 1 380 000 050 euros, représenté par 8 492 308 obligations de 162,50 euros nominal.

Conversion et/ou échange en actions : jusqu'au 31 décembre 2001 à raison de 1,157 action par obligation, et à compter du 1^{er} janvier 2002 à raison de 1 action pour 1 obligation.

Amortissement normal : amortissement en totalité le 1^{er} janvier 2007 au prix de 162,50 euros.

Taux de rendement actuariel brut en cas d'absence de conversion : 1,5 %.

Le solde au 31/12/2005 intègre :

- la conversion en 2001 de 3 077 000 obligations par Artémis,
- le rachat en 2002 de 107 422 obligations pour 17 456 075 euros,
- le rachat en 2003 de 17 609 obligations pour 2 861 462,50 euros,
- le remboursement anticipé, après exercice du Put investisseur en 2003 de 4 285 376 obligations pour 696 373 600 euros,
- le remboursement anticipé, après exercice du Put Investisseur en 2004 de 86 603 obligations pour 14 072 987,50 euros.

⁽²⁾ **Prix d'émission** : emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange (OCEANE) émis le 21 mai 2003, représenté par 12 500 000 obligations de 86,36 euros nominal.

Conversion et/ou échange en actions : à tout moment à compter du 21 mai 2003 à raison d'une action par obligation.

Amortissement normal : les obligations seront remboursées en totalité le 1^{er} janvier 2008 au prix de 91,14 euros par obligation, soit environ 105,535 % de la valeur nominale des obligations.

Taux de rendement actuariel brut en cas d'absence de conversion : 3,6250 %.

⁽³⁾ **Prix d'émission** : emprunt obligataire émis le 23 juillet 2003, représenté par 750 000 obligations de 1 000 euros nominal dans le cadre du programme EMTN.

Remboursement : en totalité le 23 janvier 2009.

⁽⁴⁾ **Prix d'émission** : emprunt obligataire, représenté par 800 000 obligations de 1 000 euros nominal dans le cadre du programme EMTN, émis le 29 mars 2004 pour 650 000 obligations et abondé le 23 juillet 2004 pour 150 000 obligations portant ainsi l'émission à 800 000 obligations.

Remboursement : en totalité le 29 mars 2011.

⁽⁵⁾ **Prix d'émission** : emprunt obligataire émis le 22 octobre 2004, représenté par 400 000 obligations de 1 000 euros nominal dans le cadre du programme EMTN.

Remboursement : en totalité le 22 octobre 2007.

⁽⁶⁾ **Prix d'émission** : emprunt obligataire émis le 29 juin 2005, représenté par 300 000 obligations de 1 000 euros nominal dans le cadre du programme EMTN.

Remboursement : en totalité le 29 janvier 2013.

Autres emprunts :

PPR a contracté le 6 février 2004 un emprunt remboursable en actions PPR représenté par 1 168 224 titres de 107 euros nominal ou en numéraire au gré de PPR et ayant pour échéance le 6 février 2006. Cette opération a été mise en place pour un montant de 125 millions d'euros sur la base d'un taux fixe de 2,6130 %. Cet emprunt a fait l'objet d'une couverture de taux indexée sur un référent variable Euribor 3 mois pour la totalité.

12.1. Analyse par catégorie de dettes

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts obligataires convertibles	1 228,7	1 228,7
Intérêts sur emprunts obligataires convertibles	29,2	29,2
Emprunts obligataires	2 250,0	2 254,9
Intérêts sur emprunts obligataires	75,4	78,8
Emprunt obligataire indexé		199,1
Emprunt ABN-AMRO	125,0	125,0
Intérêts sur emprunt ABN-AMRO	2,9	2,9
Emprunt court terme Crédit Agricole IDF		50,0
Intérêts sur emprunt court terme Crédit Agricole IDF		0,1
Concours bancaires courants	4,0	2,8
Agent de change	3,2	
Dettes bancaires et assimilées	3 718,4	3 971,5
Comptes courants de trésorerie	0,5	-
Total	3 718,9	3 971,5

Dont concernant les entreprises liées :

- Comptes courants de trésorerie créditeurs 0,5 -

Aux 31 décembre 2005 et 2004, les dettes financières ne font l'objet d'aucune garantie par des sûretés réelles.

12.2. Analyse par échéance de remboursement

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
À moins d'un an	240,2	667,8
À plus d'un an et à moins de cinq ans	2 378,7	2 503,7
À plus de cinq ans	1 100,0	800,0
Total	3 718,9	3 971,5

12.3. Endettement financier net

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Dettes financières	3 718,9	3 971,5
Valeurs mobilières de placement	(64,3)	(345,8)
Disponibilités	(714,7)	(732,0)
Endettement financier net	2 939,9	2 893,7

12.4. Information sur les taux d'intérêts

	31/12/2005	31/12/2004
Taux d'intérêt moyen de l'exercice	3,91 %	4,21 %
% dettes moyennes à taux fixe	56 %	70 %
% dettes moyennes à taux variable	44 %	30 %

La baisse du taux d'intérêt moyen de 2005 par rapport à 2004 s'explique notamment par une contribution au résultat des dettes moyennes à taux variable plus élevée en 2005 qu'en 2004 permettant ainsi de réduire l'impact des émissions obligataires émises à taux fixe n'ayant fait l'objet que d'une couverture partielle de taux d'intérêt.

13 Engagements hors bilan

13.1. Exposition aux risques de fluctuation des cours de bourse

PPR utilise pour la gestion du risque de fluctuation du cours de bourse des instruments optionnels dont les encours sont les suivants :

	31/12/2005	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Au-delà	31/12/2004
Achat d'options d'achats de titres PPR								
Nombre d'actions	4 310 546			3 265 125	344 050	79 180	622 191	1 040 998
Engagement maximum de PPR en millions d'euros	468,0			287,2	64,0	16,3	100,5	195,7

Au 31 décembre 2005, l'encours de ces options d'achat se décompose de la façon suivante :

- 1 040 998 options d'achat, mises en place en septembre 2004, afin de permettre à PPR de remettre des titres à l'exercice des plans d'options d'achat d'actions attribués aux salariés ;
- 269 548 options d'achat, mises en place en août 2005, afin de gérer partiellement l'exercice des plans de souscription d'actions attribués aux salariés ;
- 3 000 000 options d'achat, mises en place en juin 2005, en couverture partielle du risque de conversion de l'OCEANE émise en 2003 à maturité janvier 2008 et dont le nombre de titres sous-jacent s'élève à 12 500 000 titres.

Au cours de l'action en date de clôture, la majeure partie des options mises en place en 2004 et 2005 pour couvrir les plans destinés aux salariés était « en dehors de la monnaie » donc non exerçables. Leur valeur comptable était non significative en date de clôture.

Au cours de l'action en date de clôture, les 3 000 000 d'options mises en place en juin 2005 étaient « dans la monnaie » et avaient, à ce titre, une valeur de marché supérieure à leur valeur comptable.

13.2. Instruments financiers de couverture de taux

(en millions d'euros)	31/12/2005	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Au-delà	31/12/2004
Swaps prêteurs « taux fixe »	1 424,2	125,0	149,2	0,0	500,0	0,0	650,0	1 835,8

Dans le cadre de la politique du Groupe de couverture du risque de taux, PPR a mis en place des swaps de taux d'intérêts adossés aux différents emprunts émis :

- 1 - Emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance janvier 2007, swappé à hauteur de 149,2 millions d'euros contre Euribor 1 mois.
- 2 - Emprunt obligataire à échéance janvier 2009, swappé partiellement à hauteur de 500 millions d'euros contre Euribor 3 mois.
- 3 - Emprunt obligataire à échéance mars 2011, swappé partiellement à hauteur de 650 millions d'euros contre Euribor 3 mois.
- 4 - Emprunt obligataire échangeable privé à échéance février 2006, swappé en totalité pour 125 millions d'euros contre Euribor 3 mois.

Toutes les autres opérations de hors bilan visant à la couverture du risque de taux ont été mises en place par PPR Finance.

13.3. Autres engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Avals et cautions en faveur :		
des entreprises liées	-	-
des tiers hors groupe	0,8	0,8
Avals et cautions	0,8	0,8
Sûretés réelles en faveur :		
de filiales	-	-
de tiers	-	-

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)

		Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS				
A - Filiales (détenues à + 50 %)				
CAUMARTIN PARTICIPATIONS	10, avenue Hoche – 75008 Paris	6 132	74 842	100
CONFORAMA HOLDING	80, boulevard du Mandinet à Lognes 77432 Marne-la-vallée	73 805	257 605	93
CLUB DE DÉVELOPPEMENT PPR	10, avenue Hoche – 75008 Paris	4 460	235	60
DISCODIS	10, avenue Hoche – 75008 Paris	153 567	22 003	100
FINANCIÈRE MAROTHI	10, avenue Hoche – 75008 Paris	388 457	2 004 551	100
France PRINTEMPS	102, rue de Provence – 75009 Paris	56 047	131 386	97
REDCATS	110 rue de Blanchemaille – 59 100 Roubaix	61 300	311 103	100
SAPRODIS	10, avenue Hoche – 75008 Paris	619 798	142 613	82
SFGM	10, avenue Hoche – 75008 Paris	4 500	5 616	100
B - Participations (détenues à - 50 %)				
GUCCI GROUP NV	The Rembrandt tower Amstelplain 1096 ha Amsterdam-Netherlands	108 246	3 081 432	33
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX				
A - Filiales non reprises au paragraphe I				
a) Filiales françaises (ensemble)				
b) Filiales étrangères				
- PPR Luxembourg	25, route d'Esch – Luxembourg			
- Au Printemps Réassurances	19, rue de Bitbourg – Luxembourg			
- Autres (ensemble)				
B - Participations non reprises au paragraphe I				
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)				
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)				
Total				

Informations financières

Valeur comptable des titres détenus		Prêts consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Brut	Net						
82 348	82 348				31 003	28 027	
252 348	252 348			11 197	142 014	58 550	
9 147	2 925				81		
299 735	299 735				38 333	143 969	
2 685 468	2 685 468				(39 825)		
132 446	132 446			878 123	(3 099)	7 502	
1 232 510	1 232 510			34 008	113 956	86 997	
568 830	568 830				493 829	5 767	
7 313	7 313				37	30	Écart de réévaluation + 180
2 514 243	2 514 243			33 544	249 253	148 207	
19 343	12 051					4 185	
14 416	9 803						
10 188	10 188						
1 968	0						
295	295					15	
757	757					0	
7 831 355	7 811 260						

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2005

Dénomination de la société (en milliers d'euros)	Participations détenues				
	Nombre de titres	%	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
1 - Titres de placement et participation dans les sociétés françaises dont la valeur d'inventaire par catégorie de titres ou participation est supérieure ou égale à 15 000 euros :					
BALZAN	2 994	99,80	48,7		48,7
BARYUM	182 991	100,00	2 745,6		2 745,6
CAUMARTIN PARTICIPATIONS	875 750	99,98	82 348,4		82 348,4
CLUB DE DÉVELOPPEMENT PPR	599 994	60,00	9 146,9	6 222,0	2 924,9
CONFORAMA HOLDING	4 284 632	92,89	252 348,2		252 348,2
DISCODIS	3 199 302	100,00	299 734,9		299 734,9
FINANCIÈRE MAROTHI	20 443 682	99,99	2 685 468,1		2 685 468,1
FRANCE PRINTEMPS	3 589 667	97,35	132 446,1		132 446,1
GECCA	995	99,50	1 036,6		1 036,6
KADÉOS	30 000	33,33	292,5		292,5
LOCUTION	2 990	99,67	45,6		45,6
MELITTE	2 994	99,80	45,6		45,6
MP EUROPE	386 100	99,00	5 793,9	5 564,6	229,3
PPR	149 514	0,12	13 780,2	63,7	13 716,5
PPR FINANCE	9 990	99,90	152,3		152,3
PRODISTR	14 994	99,96	228,6		228,6
PPR PURCHASING	787 500	70,00	3 161,2		3 161,2
REDCATS	400 626	99,99	1 232 509,7		1 232 509,7
SAPARDIS	630 001	100,00	4 005,6	38,0	3 967,6
SAPRODIS	33 920 229	82,09	568 830,2		568 830,2
SAVOISIENNE	129 690	99,00	1 977,1	1 689,8	287,3
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GRANDS MAGASINS	298 502	99,50	7 313,4		7 313,4
TREMI	2 994	99,80	48,7		48,7
VARIANTE	2 994	99,80	48,7		48,7
2 - Titres de placement et participation dont la valeur d'inventaire par catégorie de titres ou par participation est inférieure à 15 000 euros			5,8		5,8
3 - Autres sociétés de services, immobilières et diverses					
SICAV AGF			64 273,5		64 273,5
Divers			1 369,3	380,8	988,5
4 - Titres de sociétés étrangères					
GUCCI GROUP NV	35 030 668	33,01	2 514 243,2		2 514 243,2
Divers			27 498,8	6 750,4	20 748,4
Total			7 910 947,4	20 709,3	7 890 238,1

Rapport de gestion de la société mère

Les ressources de votre Société sont essentiellement constituées des dividendes reçus de ses filiales, des loyers encaissés sur ses immeubles, des résultats de son activité financière et des redevances de conseil et d'assistance à ses filiales dans des conditions conformes aux usages en la matière (fixées en pourcentage de leur chiffre d'affaires).

Le 21 mars 2005, le Conseil de surveillance a nommé Monsieur François-Henri Pinault en qualité de Président du Directoire à la suite du départ du Groupe de Monsieur Serge Weinberg. L'Assemblée générale mixte du 19 mai 2005 a adopté un mode de gestion par un Conseil d'administration et a nommé neuf administrateurs, tous anciens membres du Conseil de surveillance pour des mandats de quatre ans. Le Conseil d'administration tenu à l'issue de cette Assemblée a nommé Monsieur François-Henri Pinault en qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur général de la Société.

Changement dans les règles et méthodes comptables

Votre Société a saisi l'opportunité de l'application aux comptes consolidés des normes comptables internationales (IFRS) pour harmoniser les méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ses comptes sociaux avec les méthodes retenues pour les normes internationales dès lors qu'un tel changement est compatible avec la réglementation française applicable aux comptes sociaux : tel est en particulier le cas des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des engagements sociaux, ainsi que du mode de présentation des intérêts courus non échus sur les dettes financières.

L'effet au 1^{er} janvier 2005 des ajustements relevant de ce changement de méthode s'est élevé à 7 millions d'euros.

Activité financière

Votre Société a émis un nouvel emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance du 29 janvier 2013 dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) destiné à allonger la maturité de sa dette et à diversifier la nature de ses ressources de financement. Cet emprunt est noté « BBB- » par l'agence Standard & Poor's, perspective stable. Par une mise à jour en date du 23 décembre 2005, le programme EMTN a été mis en conformité avec la Directive européenne Prospectus ; le montant du programme a par ailleurs été porté de 3 milliards d'euros à 4 milliards d'euros en mars 2006.

PPR a également mis en place en mars 2005 un crédit syndiqué revolving de 2 750 millions d'euros afin de refinancer le crédit revolving syndiqué de 2 500 millions d'euros mis en place en octobre 2002 et le crédit revolving syndiqué de 715 millions d'euros mis en place en mai 2004. Ce nouveau crédit d'une maturité de cinq ans est assorti de deux possibilités d'extension de la maturité d'un an, au terme de la première et de la seconde année.

Le solde des besoins de trésorerie de votre Société a été intégralement financé par les lignes de crédit à moyen terme disponibles déjà existantes. Les excédents de trésorerie ont été placés via le compte courant financier ouvert chez PPR Finance, centrale de trésorerie du Groupe.

Résultats

Le résultat d'exploitation de la Société mère s'établit à - 13,9 millions d'euros en 2005 contre - 21,6 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 348,1 millions d'euros contre 428,5 millions d'euros l'exercice précédent. Il prend en compte les dividendes reçus des filiales et les charges liées au financement de la dette.

Le résultat exceptionnel s'établit à 37,3 millions d'euros contre 70,7 millions d'euros en 2004.

Votre Société, société mère de l'intégration fiscale de certaines filiales françaises du Groupe, dégage un boni d'intégration fiscale de 136,6 millions d'euros contre 83,2 millions d'euros l'exercice précédent.

Au total, le résultat net de votre Société ressort à 506,8 millions d'euros contre 559,5 millions d'euros en 2004.

Affectation des résultats

Nous vous proposons la distribution d'un dividende de 2,72 euros par action, qui sera mis en paiement à compter du 2 juin 2006.

L'affectation proposée par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du résultat est la suivante :

(en euros)

Origine	
Report à nouveau	681 347 865,83
Résultat de l'exercice	506 841 468,69
Total montant à affecter	1 188 189 334,52
Affectation	
Dividendes	327 280 507,52
Report à nouveau	860 908 827,00
Total affectation	1 188 189 334,52

Vous trouverez ci-après la distribution des dividendes au cours des 3 derniers exercices :

Année de mise en distribution	Dividende net	Avoir fiscal à 50 %	Revenu global
2003	2,30 euros	1,15 euro	3,45 euros
2004	2,40 euros	1,20 euro	3,60 euros

Année de mise en distribution	Dividende net	Éligible à l'abattement fiscal de 50 %
2005	2,52 euros	2,52 euros

Programme de rachat d'actions

Comme lors de l'Assemblée générale du 25 mai 2004, vous avez autorisé la Société, lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2005, à acquérir les actions de votre Société dans la limite de 10 % du capital social.

Le 26 mai 2004, PPR a confié un mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres. Ce contrat était doté de 40 millions d'euros pour moitié en espèces et moitié en titres PPR. Le 3 septembre 2004, il a fait l'objet d'une dotation complémentaire de 20 millions d'euros en espèces.

Ce contrat est conforme à la Charte de Déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.).

Au cours de l'exercice 2005, PPR a annulé 2 000 000 d'actions de la Société, auparavant classées en titres immobilisés en voie d'annulation.

L'autorisation donnée par l'Assemblée du 19 mai 2005 a été utilisée, à la date d'arrêt des comptes, pour l'acquisition de 2 264 052 actions pour un montant global de 199 513 170 euros au prix moyen de 88,12 euros et pour la cession de 4 612 670 actions pour un montant global de 395 159 221 euros. Toutes les actions ont été cédées dans le cadre du contrat de liquidité sus-mentionné, à l'exception de 2 513 132 actions cédées dans le cadre d'un mandat de cession indépendant et par cession de bloc. A la même date, votre Société détenait 45 000 actions représentant 0,04 % du capital social.

Votre Société a également acquis en juin 2005, 3 000 000 « *calls* » en couverture partielle de l'éventuelle conversion de l'OCEANE émise en 2003 à maturité janvier 2008 pour un engagement de 251 100 000 euros, et en août 2005 394 062 « *calls* » afin de gérer partiellement l'exercice des plans de souscription d'actions attribués aux mandataires et aux salariés du Groupe pour un engagement maximum de 21 171 900 euros. Au 31 décembre 2005, prenant en compte l'exercice de 124 514 « *calls* » l'encours des « *calls* » s'élève à 4 310 546 titres pour un montant maximum d'engagement de 467 949 067 euros.

Le 11 janvier 2006, PPR a annulé 124 514 actions de la Société, auparavant classées en titres immobilisés en voie d'annulation ; ces actions ont été acquises à la suite d'exercice de « *calls* ». À l'exception de ces actions, toutes les actions acquises au cours du programme de rachat autorisé le 19 mai 2005 l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 mars 2006, la Société possédait 10 000 actions autodétenues, représentant 0,01 % du capital social. L'intégralité de ces actions est affectée au contrat de liquidité.

Nous vous proposons aujourd'hui d'autoriser un nouveau programme de rachat permettant, pour une période de 18 mois, d'acquérir des actions de votre Société dans la limite de 10 % du capital social en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- d'utiliser toute ou partie des actions acquises pour la couverture des plans d'options, plans d'attribution gratuite d'actions et plans d'épargne consentis en faveur des salariés et des mandataires sociaux du Groupe et leur céder ou attribuer des actions dans le cadre des dispositions légales ;
- de permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opérations de croissance externe, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société ;
- de procéder à l'annulation des actions acquises, en conformité de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 mai 2005.

Les acquisitions pourront être effectuées par tous moyens y compris par utilisation d'instruments financiers ou par voie d'acquisition de blocs de titres sans limitation de volume.

Les actions acquises dans ce cadre pourront être ensuite soit conservées, soit cédées ou transférées, par tous moyens, notamment par voie d'apport ou d'échange, soit attribuées, cédées ou transférées dans le cadre de plans d'options ou de plans salariaux. Elles pourront également être annulées dans les conditions prévues par la loi.

Le prix d'achat ne pourra être supérieur à 150 euros par action. Toutefois, en cas de cession ou de transfert réalisés dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés, le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions prévues par les dispositions légales concernant ces opérations et pourra ainsi être inférieur à ce dernier montant.

Le montant global maximal des acquisitions serait ainsi fixé à 1 804 855 650 euros.

L'annulation des actions acquises pourra être effectuée dans le cadre de l'autorisation donnée lors de votre Assemblée générale du 19 mai 2005.

À la date de dépôt du Document de référence, le capital social s'élève à 481 294 864 euros divisé en 120 323 716 actions.

Actions propres

Dans le cadre des autorisations de programme de rachat d'actions, votre Société a acquis, au cours de l'exercice 2005, 2 391 400 actions au cours moyen de 84,25 euros. Elle a cédé 5 254 532 actions pour un cours moyen de transaction de 83,29 euros. Toutes les actions ont été cédées dans le cadre du contrat de liquidité susmentionné, à l'exception de 2 668 132 actions cédées dans le cadre d'un mandat de cession indépendant. Le montant total des frais de négociation s'est élevé à 0,6 million d'euros.

À la clôture de l'exercice, 149 514 actions de 4 euros, représentant 0,12 % du capital, étaient inscrites dans les comptes de votre Société pour un montant net de provision de 13,7 millions d'euros affecté en autres titres immobilisés, dont 124 514 affectées en autres titres en voie d'annulation.

Plans d'options et attribution gratuite d'actions

Votre Société a consenti en 2005 quatre plans d'options de souscription d'actions à des cadres dirigeants du Groupe, portant respectivement sur 25 530 actions au prix de 75,29 euros, 333 750 actions au prix de 78,01 euros, 39 960 actions au prix de 78,97 euros et 20 520 actions au prix de 85,05 euros l'action.

La Société a également mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions en faveur de cadres dirigeants du Groupe concernant 23 133 actions existantes.

Les informations concernant les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions sont regroupées en annexe « *Éléments juridiques et boursiers – Renseignements de caractère général* ».

Conventions réglementées

Votre Société n'a pas conclu, au cours de l'exercice, de convention dans le cadre de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Vous trouverez dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes l'effet des conventions antérieures.

Capital social

Le capital de votre Société s'élevait à la fin de l'exercice 2005 à 481 792 920 euros divisé en 120 448 230 actions de 4 euros chacune.

Le personnel de la Société et de son Groupe détenait dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce à la clôture de l'exercice, 272 934 actions de 4 euros représentant 0,2 % du capital.

Nous vous rappelons que vous aviez autorisé votre Conseil d'administration, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2005, à procéder à diverses émissions de valeurs mobilières pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, à des augmentations de capital de votre Société, ainsi que pour procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes. Votre Conseil d'administration n'a pas usé de ces délégations au cours de l'exercice.

La répartition du capital social et son évolution au cours de l'exercice, figurent dans le chapitre « Éléments juridiques et boursiers – Renseignements de caractère général ».

Mandats, fonctions et rémunérations des mandataires sociaux

Les informations concernant les mandats, fonctions et rémunérations des mandataires sociaux sont regroupées au chapitre « Éléments juridiques et boursiers – Gouvernement d'entreprise ».

Filiales et participations

Dans le cadre de ses activités holding, votre Société a procédé à diverses opérations avec ses filiales : reclassements de participations, acquisitions ou cessions de titres.

L'activité et les résultats des filiales et participations, les prises de contrôle et les modifications apportées aux pourcentages de détention des sociétés du Groupe figurent dans la partie Groupe du rapport et dans les annexes aux comptes consolidés (voir la liste des sociétés consolidées).

Prochaine Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006, il vous sera proposé d'approuver les comptes sociaux et consolidés 2005 ainsi que le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 du Code de commerce.

Il vous sera également proposé d'autoriser votre Conseil d'administration à procéder à des rachats d'actions dans le cadre d'un programme de rachat respectant la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Si vous approuvez ces propositions, vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont présentées.

Les informations concernant la marche des affaires sociales, le développement, les perspectives et les événements importants de la Société survenus depuis la clôture de l'exercice ainsi que les informations concernant les conséquences sociales et environnementales de son activité sont indiquées dans les autres parties du rapport de gestion du Groupe et dans les différentes annexes.

Les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices sont annexés au présent rapport.

Résultats de la société mère au cours des cinq derniers exercices

	2001	2002	2003	2004	2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	489 577 920	489 577 920	489 627 920	489 737 920	481 792 920
Nombre d'actions ordinaires existantes	122 394 480 ⁽¹⁾	122 394 480	122 406 980	122 434 480	120 448 230
Nombre maximal d'actions futures à créer	10 734 387 ⁽¹⁾	6 221 620	14 843 644	16 354 464	15 465 873
- par conversion d'obligations	10 652 387 ⁽¹⁾	5 307 813	13 504 828	14 586 449	13 418 225
- par exercice d'options de souscription	82 000 ⁽¹⁾	913 807	1 338 816	1 768 015	2 047 648
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Produits des activités courantes	41 611	34 831	29 179	32 365	39 943
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	146 304	608 311	1 223 086	341 368	124 309
Impôt sur les bénéfices (charge) / Boni	116 925	207 573	(74 306)	83 202	136 640
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 288	1 362	960	1 261	1 255
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	161 953	244 391	1 476 590	559 515	506 841
Résultat distribué	281 507	281 507	293 777	308 535	327 281 ⁽²⁾
Données par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,14	6,65	9,38	3,46	2,16
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,32	2,00	12,06	4,57	4,21
Dividende :					
- dividende net attribué à chaque action	2,30	2,30	2,40	2,52	2,72 ⁽²⁾
- revenu global pour chaque action (avoir fiscal à 50 %)	3,45 ⁽³⁾	3,45 ⁽³⁾	3,60 ⁽³⁾	⁽⁴⁾	⁽⁵⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	110	134	133	130	119
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	9 587	11 573	10 998	10 790	11 436
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	4 116	5 862	5 024	4 777	4 887

⁽¹⁾ Le 30 Août 2001, conversion du capital en euros et valeur nominale des actions portée à 4 euros.

⁽²⁾ Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006.

⁽³⁾ Sous réserve d'un avoir fiscal réduit en fonction de la qualité de chaque bénéficiaire.

⁽⁴⁾ Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le dividende distribué aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est intégralement éligible à l'abattement de 50 % prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

⁽⁵⁾ Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le dividende distribué aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2005)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PPR SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice et décrits à la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Ces changements résultent de l'application des nouvelles règles comptables relatives aux actifs, de la comptabilisation pour la première fois de la totalité des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et du changement du mode de présentation des intérêts courus non échus sur les dettes financières.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements des méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en est faite.
- La note 2.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Paul Picard

Antoine de Riedmatten

264

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Patrick-Hubert Petit

Hervé Chopin

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2005)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles L. 225-38 ou L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat de conseil avec la banque Calyon

Le Conseil de surveillance du 28 septembre 2004 a autorisé la conclusion d'un contrat de conseil avec la banque Calyon en structuration et services rendus en qualité de « joint book runner » dans le cas où le désengagement partiel ou total du capital de Rexel prendrait la forme notamment d'un placement privé international.

Le budget total alloué à cette mission était composé d'un montant fixe de 5 000 000 d'euros et d'un montant variable calculé en fonction du prix de cession des actions Rexel. Ces honoraires avaient été provisionnés pour 9 500 000 euros (hors taxes) dans les comptes au 31 décembre 2004.

PPR a versé la somme de 9 500 000 euros (hors taxes) au titre de cette convention au cours de l'exercice 2005.

Contrat de conseil avec la banque Rothschild et Compagnie

Le Conseil de surveillance du 28 septembre 2004 a autorisé un contrat de conseil auprès de la banque Rothschild et Compagnie et d'évaluation des offres dans le cas où le désengagement partiel ou total du capital de Rexel s'effectuerait par le biais de cession à des investisseurs.

Le budget total alloué à cette mission était composé d'un montant fixe de 5 000 000 d'euros et d'un montant variable calculé en fonction du prix de cession des actions Rexel. Ces honoraires avaient été provisionnés pour 9 500 000 euros (hors taxes) dans les comptes au 31 décembre 2004.

PPR a versé la somme de 9 500 000 euros (hors taxes) au titre de cette convention au cours de l'exercice 2005.

Contrat de refacturation entre PPR et Rexel concernant l'attribution d'un bonus exceptionnel

Le Conseil de surveillance du 1^{er} septembre 2004 a autorisé l'attribution d'un bonus exceptionnel à certains des dirigeants et salariés cadres de Rexel dans l'éventualité où le groupe PPR viendrait à réaliser, directement ou indirectement, une opération ayant pour effet de réduire sa participation dans Rexel à un niveau égal ou inférieur à 40 % du capital de Rexel. Le versement de ce bonus constitue la contrepartie des efforts déployés par ces bénéficiaires dans le cadre de la préparation des conditions de bonne réalisation de l'opération appréciée dans la perspective de la continuité de développement du Groupe Rexel. À l'issue de la cession de la participation de PPR

dans Rexel, 12 personnes sont bénéficiaires de ce bonus exceptionnel. Dans les comptes clos au 31 décembre 2004, PPR avait comptabilisé un montant de charges de 10 000 000 euros au titre de cette convention.

Le montant des factures comptabilisé par PPR au titre de cette convention en 2005 s'élève à 8 294 668 euros et correspond à 70 % du montant des charges relatives à ces bonus exceptionnels (toutes taxes et charges patronales comprises).

Modifications du contrat de travail du Président du Directoire

Au cours de sa séance du 1^{er} septembre 2004, le Conseil de surveillance a autorisé, après avis favorable de son Comité des rémunérations, des modifications au contrat de travail que Monsieur Serge Weinberg exécute au sein de la société Conseil & Assistance, en cumul avec son mandat social de membre et Président du Directoire de PPR ; ces modifications concernent les dispositions d'indemnisation conventionnelle en cas de départ du Groupe ou de cessation de ses fonctions de Président du Directoire.

Ces nouvelles dispositions contractuelles (effectives au 1^{er} janvier 2005) ont trouvé à s'appliquer à l'occasion du départ du Groupe de Monsieur Weinberg le 21 mars 2005. À cette occasion, la société Conseil & Assistance a versé à Monsieur Weinberg une indemnité contractuelle de départ pour un montant brut de 5 328 946 euros.

Contrat de liquidité avec Rothschild et Compagnie Banque

Au cours de sa séance du 25 mai 2004, le Conseil de surveillance a autorisé, dans le cadre du programme de rachat d'actions, qu'un contrat de liquidité soit conclu avec Rothschild et Compagnie Banque pour remplacer celui en vigueur jusqu'au 3 mai 2004 avec la banque Crédit Lyonnais Securities Europe.

Ce contrat a été doté de 250 000 actions de PPR et de la somme de 40 000 000 euros ; il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AFEI. La commission due au titre de ce contrat pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élève à 521 111 euros.

Modifications du régime complémentaire de retraite en faveur des principaux dirigeants du Groupe

Au cours de sa séance du 3 mars 2004, le Conseil de surveillance a modifié les conditions d'éligibilité (élargissement des critères d'éligibilité) et le niveau des prestations à servir prévus par le régime de retraite complémentaire pour les cadres dirigeants du Groupe, tel qu'approuvé précédemment par le Conseil de surveillance du 28 février 2001.

Les modalités de ce régime doivent permettre de proposer la perspective de percevoir une rente viagère partiellement réversible et revalorisable, dont le montant serait calculé à raison de 1,5 % de la rémunération de référence par année de participation au Comité Exécutif et/ou 1 % par année d'ancienneté Groupe avec un minimum nécessaire de trois années de présence, l'ensemble plafonné à 30 % de la moyenne des rémunérations brutes perçues au cours des 36 mois les plus rémunérateurs dans le Groupe, hors primes exceptionnelles mais incluant les avantages en nature ainsi qu'un montant notionnel de 60 % des avantages reçus à titre de mandat social et/ou de fonctions non salariées versées par toute entité du Groupe.

Au 31 décembre 2005, les versements cumulés effectués par votre Société au fonds destiné à couvrir les engagements envers l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des cadres dirigeants concernés s'élèvent à 9 417 570 euros. Il n'y a eu aucun versement effectué au cours de l'exercice 2005.

Rémunération des prestations réalisées par Artémis

Aux termes d'une convention entre PPR et Artémis depuis le 27 septembre 1993, Artémis réalise pour le compte de PPR des missions d'études et de conseil portant sur :

- la stratégie et le développement du groupe PPR et l'appui dans la réalisation d'opérations complexes de nature juridique, fiscale, financière ou immobilière ;
- la fourniture d'opportunités de développement d'affaires en France et à l'étranger ou de facteurs de réduction des coûts.

Le Conseil de surveillance de PPR a autorisé la rémunération de ces prestations à trente-sept cent millièmes (0,037 %) du chiffre d'affaires net, hors taxe consolidé lors de sa séance du 10 mars 1999.

Dans le cadre de l'aménagement approprié des règles de gouvernement d'entreprise de PPR, le Conseil d'administration de PPR a décidé le 6 juillet 2005, sans que la convention en vigueur depuis le 27 septembre 1993 ne s'en trouve modifiée, que le Comité d'audit de PPR procède désormais, en plus dans son examen annuel habituel de la consistance des prestations fournies par Artémis à PPR, à l'évaluation annuelle du prix équitable desdites prestations compte tenu des économies de moyens réalisés dans l'intérêt commun. Cette évaluation a été réalisée pour la première fois en janvier 2006.

Pour l'exercice 2005, cette convention a donné lieu à une rémunération de 6 781 596 euros.

Accords entre PPR, Conforama Holding d'une part, et BNP Paribas et Cetelem d'autre part concernant la cession de 90 % des titres de la société Facet

Au cours des séances des 21 octobre et 18 décembre 2002, le Conseil de surveillance a autorisé le Directoire à conclure un accord entre PPR, Conforama Holding d'une part, et BNP Paribas et Cetelem d'autre part en vue de céder 90 % de la société Facet, sur la base d'un prix global de 965 millions d'euros. Ces accords ont prévu notamment la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre PPR, Conforama Holding, Cetelem et BNP Paribas ayant pour objet d'organiser, au sein de Facet, les relations entre Conforama Holding et Cetelem.

Conformément à l'option prévue à l'article 6 du pacte d'actionnaires, le Groupe PPR a cédé au cours du premier semestre 2005 sa participation résiduelle de 9,69 % dans la société Facet à BNP Paribas pour un prix de cession de 87,2 millions d'euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 mars 2006
Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Jean-Paul Picard

Antoine de Riedmatten

Patrick-Hubert Petit

Hervé Chopin